

05/2023

Mod: C103A/BF

Production code: CFD0017



DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Nous déclarons que nos chambres froides sont faites de panneaux sandwich avec crochets, avec mousse de polyuréthane injectée entre deux feuilles de tôle. Ces panneaux se conforment aux normes européennes dans le domaine de réaction au feu et des caractéristiques hygiénique-sanitaires selon les certifications des fournisseurs de matières premières.

Tôle d'acier prélaquée blanche fabriquée à partir des bobines laminées à froid, selon les normes UNI 5753/75 et en conformité avec les réglementations locales concernant le contact des matériaux avec les aliments – D.M. 21/03/73 et les modifications suivantes. Réaction au feu 1 (un).

Tôle d'acier inoxydable traitée selon la certification de conformité UNI EN ISO 9002/04, fabriqué à partir de bobines laminées à froid selon les normes UNI 5753/75 et en conformité avec la législation en vigueur concernant le contact des matériaux avec les aliments – D.M. 21/03/73 et les modifications suivantes. Réaction au feu 1 (un).

La tôle plastifiée est galvanisée, recouverte d'un film de polychlorure de vinyle rigide d'une épaisseur de 120 microns - elle est blanche, non toxique, fabriquée à partir des bobines laminées à froid selon les normes UNI 5753/75 et en conformité avec la réglementation concernant le contact des matériaux avec les aliments – D.M. 21/03/73 et les modifications suivantes. Réaction au feu 1 (un).

L'isolation thermique des panneaux est effectuée avec des mousses de polyuréthane expansé rigide à base de résine de polyuréthane (PUR), autoextinguible (sans chlorofluorocarbures) injecté à haute pression et ayant les caractéristiques et les propriétés suivantes:

- la densité moyenne de 40-43 kg/m³
- résistance à la compression 2,1 kg/cm²
- conductivité thermique égale à 0,020 Kcal/m³
- auto-extinction B-s3, d0
- standard UNI EN 13501-1 :2009

Les panneaux de sol, réalisés en tôle galvanisée et plastifiée de couleur gris et en 304 linge en acier inox, selon les indications des fournisseurs font partie de la catégorie des sols antidérapants classe R11.

Les panneaux de sol, réalisés en contreplaqué phénolique écologique de 9 mm, ont une base en contreplaqué de bouleau et une surface résistante aux rayures/à l'eau, avec une structure antidérapante à petits hexagones (classe de collage EN 314-2/Class 3) selon les indications des fournisseurs.